



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 14 mars 2022

Roxana MARACINEANU
Ministre déléguée chargée des
Sports

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation
nationale, de la Jeunesse
et des Sports

Sophie CLUZEL
Secrétaire d'État auprès du
Premier ministre
chargée des Personnes
handicapées

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2022 : Bravo à l'équipe de France et cap sur Paris 2024

Au terme des Jeux Olympiques et Paralympiques 2022 qui se sont achevés ce dimanche, l'équipe de France unifiée totalise 26 médailles sur l'ensemble des épreuves : 14 médailles dont 5 en or aux Jeux Olympiques, 12 médailles dont 7 en or aux Jeux Paralympiques. Au classement des nations, la France termine au 10^{ème} rang mondial de ces 24^{èmes} Jeux Olympiques d'Hiver et se maintient en 4^{ème} position des Jeux Paralympiques.

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel BLANQUER, la ministre déléguée chargée des Sports, Roxana MARACINEANU et la secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes Handicapées, Sophie CLUZEL, saluent les bons résultats de l'équipe de France qui, malgré le contexte sanitaire et géopolitique exceptionnel, a trouvé les ressources pour rester performante. Parmi les artisans de ce succès, trois athlètes se sont tout particulièrement illustrés : le biathlète Quentin FILLON-MAILLET qui a remporté 5 médailles dont 2 d'or (individuel, poursuite) et le para skieur Arthur BAUCHET qui en récolte 4 dont 3 en or en para ski alpin (descente, super combiné et slalom) sans oublier Benjamin DAVIET qui décroche également 4 médailles dont 2 en or.

Si Benjamin DAVIET a eu l'honneur d'être désigné porte-drapeau de la cérémonie d'ouverture, ce sont Arthur BAUCHET et Quentin FILLON-MAILLET qui ont guidé l'équipe de France lors des cérémonies de clôture.

Ces Jeux auront aussi apporté des émotions intenses à l'image de la médaille d'argent en descente de Johan CLAREY qui a obtenu sa première médaille olympique à 41 ans, ou encore du titre paralympique de Cécile HERNANDEZ, 47 ans, sacrée en para snowboardcross alors qu'elle a dû changer de catégorie de handicap pour participer à ces Jeux (LL2 et non LL1 comme en 2018).

Au total, le ministère chargé des Sports versera 1 440 000 euros de primes aux 18 médaillés olympiques et 10 médaillés paralympiques : 650 000 pour les médaillés paralympiques (dont

un relais et trois guides) et 790 000 euros pour les médaillés olympiques (dont trois relais). Les primes de l'Etat sont de 65 000 euros pour l'or, 25 000 euros pour l'argent et 15 000 euros pour le bronze. Les primes sont les mêmes pour les sportifs olympiques et paralympiques ainsi que pour les guides.

Ces performances récompensent le travail des fédérations sportives concernées que l'Etat soutient par des moyens financiers et humains importants : la Fédération Française de Ski présidée par Anne-Chantal GRÉVY, la Fédération Française Handisport, présidée par Guislaine WESTELYNCK et la Fédération Française des Sports de Glace, présidée par Nathalie PÉCHALAT. Elles témoignent aussi de l'implication du Comité Olympique et Sportif Français présidé par Brigitte HENRIQUES et du Comité Paralympique et Sportif Français, dirigé par Marie-Amélie LE FUR dans l'accompagnement des deux délégations.

Ces Jeux d'Hiver désormais terminés, les regards sont désormais tournés vers la prochaine échéance olympique et paralympique en 2024, en France.

Durant les deux années qui viennent, le ministère chargé des Sports poursuivra son engagement au service de la haute performance sportive au travers de 120 millions d'euros alloués en 2022 (90 millions en 2020) par son opérateur l'Agence nationale du Sport à la préparation des Jeux de Paris mais aussi d'un accompagnement sur mesure des sportifs tant sur le volet sportif que socio-professionnel. Ceci afin que les 400 athlètes du cercle haute performance puissent se préparer le plus sereinement possible.

Ces Jeux de 2024 doivent aussi être un vecteur de démocratisation du sport en France. La loi sport récemment adoptée permettra d'accélérer le développement de la pratique sportive auprès de nouveaux publics et secteurs : à l'école, dans le domaine de la santé ou du handicap.

L'accès au parasport est également une priorité inscrite dans la loi puisque tous les ESMS (établissements et services médicaux-sociaux) devront désormais nommer un référent sport et proposer des activités sportives aux personnes en situation de handicap ou fragiles qu'ils accueillent.

Le rôle des médias est par ailleurs crucial pour rendre visible le parasport et lui donner toute la place qu'il mérite. Les sportifs paralympiques le disent : le traitement du parasport doit évoluer, qualitativement et quantitativement. Une charte sur la représentation des personnes handicapées dans les médias a été signée en décembre 2019 par le gouvernement, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et les chaînes. Dans ce cadre, le 17 mai 2021, a été lancée la première édition de « Jouons ensemble », une opération de médiatisation du parasport, qui concerne toutes les chaînes de radio et de télévision.

« Les performances de l'Equipe de France aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver font un bien considérable aux Français qui ont tant besoin de ces émotions positives que seul le sport peut procurer. Ces Jeux ont été compliqués à préparer et à vivre dans un contexte particulièrement angoissant. Aussi je salue tous les athlètes et leur encadrement pour leur attitude et leurs performances qui sont aussi très précieuses et réjouissantes pour tous nos massifs montagneux, si affectés par la crise sanitaire ». **Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports.**

« Aller jusqu'au bout de ses rêves et faire vibrer les supporters à ses exploits, l'Équipe de France Paralympique nous a offert de nouveau un bel exemple de dépassement de soi durant ces Jeux de Pékin. Célébrons les valeurs olympiques avec eux ! Et à présent, cap sur Paris

2024 que nous attendons tous avec impatience ». **Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.**

Contact presse - Ministre déléguée chargée des Sports:

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Contact presse - Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées :

seph.communication@pm.gouv.fr